

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°9 du 5 mars 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°21

DÉCISION N° 0-2931-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du bâtiment de soutien de région « Chevreuil ».

Du 5 février 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-2931-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du bâtiment de soutien de région « Chevreuil ».

Du 5 février 2010

NOR D E F B 1 0 5 0 1 8 1 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Arrêté du 20 juin 2006 (JO n° 154 du 5 juillet 2006, texte n° 3 ; JO/211/2006. ; BOEM 570-0.2.1).
- Instruction n° 000-28850-2007/DEF/EMM/EXPERT/CN du 4 mai 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 70. ; BOEM 111.8.2, 570-0.1).
- e) Directive n° 000-79909-2008/DEF/EMM/PLANI/ --du 23 octobre 2008 (n.i. BO).
- f) Note n° 0-4038-2009/DEF/EMMSTN/-- du 2 février 2009 (n.i. BO).
- d) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°9 du 5 mars 2010, texte 21.

Le bâtiment de soutien de région (BSR) *Chevreuil* est retiré du service actif [référence e) et f)] le 30 mars 2010. Le BSR *Chevreuil* est débaptisé à compter de cette date et le numéro de coque Y 693 lui est attribué.

Le bâtiment Y 693 sera destiné à servir comme chaland automoteur releveur d'ancrages (CRA) au service des moyens portuaires de la base navale de Toulon à compter du 1^{er} avril 2010 sans équipage « affecté ».

La décision n° 171/DEF/EMM/RH/CPM du 22 février 2006 (n.i. BO) (à jour de son modificatif de 2009) sera modifiée en conséquence.

La formation administrative et militaire « *Chevreuil* » sera dissoute le 31 mars 2010.

Le bâtiment ne faisant pas l'objet de modification (augmentation de capacités ou transformation importante), il n'est pas soumis à l' instruction n° 000-28850-2007/DEF/EMM/EXPERT/CN du 4 mai 2007 [référence c)].

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »*,

Hubert SCIORELLA.